

Titre : Entre protection et immigration : enjeux d'accompagnement des mineur·es non accompagné·es.

Camille Tétart : candidate au doctorat, École de travail social, Université de Montréal

Bien moins souvent mis à l'agenda public et scientifique au Canada et au Québec qu'en Europe occidentale, le phénomène des migrations juvéniles des pays des Suds y soulève aussi des questions quant aux interventions à envisager auprès des jeunes catégorisés comme « mineur·es non accompagné·es » (MNA). Ils commencent d'ailleurs à faire l'objet de recherches scientifiques depuis quelques années au Québec. Dans ce contexte, l'observation et les connaissances acquises de ce qui se fait ailleurs pourraient permettre, d'une part de relever et appréhender des problématiques communes, d'autre part servir de base pour penser les pratiques au Québec en matière de prestation de services pour répondre de la meilleure manière aux besoins des MNA. La France représente à ce titre un cas intéressant alors que les MNA y sont nombreux·es, et que leur prise en charge fait l'objet de débats politiques et scientifiques importants depuis trois décennies. Aussi, à la lumière du cas français où l'intervention auprès de ces jeunes relève des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), l'objectif de cette communication est de présenter les interstices de la protection de la jeunesse étrangère isolée en France. Pour ce faire, elle mobilise trois types de matériaux : une revue de la littérature sur la prise en charge de ce public ; des données qualitatives issues d'une mémoire de maîtrise réalisé en 2021 auprès des professionnel·les qui prennent en charge ce public et des jeunes eux·elles-mêmes ; d'une expérience de terrain de trois ans de l'auteurice auprès de ce public. La communication montrera que la question de la protection des MNA renvoie à la manière dont ces migrations juvéniles sont perçues comme un problème public et s'inscrivent dans un contexte de durcissement des politiques migratoires généralisé, dont l'externalisation et la dématérialisation des frontières. La réponse institutionnelle apportée à ce public ne fait pas figure d'exception avec la mise en place d'un fichier biométrique dans la procédure d'évaluation de minorité, étape incontournable de leur mise sous protection dans les services de l'ASE. Au-delà des épreuves de suspicion à leur égard et de leur rapprochement d'une « immigration illégitime », leur traitement différencié dans les services de l'ASE s'inscrit alors dans un ancrage idéologique de gestion migratoire et est soumis au déficit de moyens structurels au sein des services concernés. Ainsi, ces MNA sont tributaires des effets d'exclusion de la protection de l'enfance et de production de situations irrégulières aux frontières poreuses. Cette communication montrera finalement que ce sont les réponses non-étatiques qui permettent alors la survie de ces MNA et tentent de répondre à leurs besoins essentiels en comblant le vide institutionnel.